



FORMULAIRE 51-101 F1

**RELEVÉ DES DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES
ET AUTRE INFORMATION CONCERNANT
LE PÉTROLE ET LE GAZ AU 31 MARS 2024**

23 JUILLET 2024

RAPPORT SQX-2024-01_FR

TABLE DES MATIÈRES

1.	DATE DU RELEVÉ.....	1
2.	DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES	1
3.	HYPOTHÈSES DES PRIX.....	1
4.	VARIATION DES RÉSERVES.....	1
5.	AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LES RÉSERVES	1
6.	AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE PÉTROLE ET GAZ.....	1
6.1	TERRAINS ET PUIITS DE PÉTROLE ET DE GAZ	1
6.2	TERRAIN SANS RÉSERVES ATTRIBUÉES	2
6.2.1	Permis	2
6.2.2	Nouvelles obligations.....	2
6.3	CONTRATS À LIVRER	2
6.4	AUTRES INFORMATIONS SUR LES COÛTS D'ABANDON ET DE REMISE EN ÉTAT	2
6.5	HORIZON FISCAL.....	2
6.6	FRAIS ENGAGÉS	3
6.7	ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT	3

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Dépenses d'exploration 2023-24.....	3
--	---

1. DATE DU RELEVÉ

Ce relevé des données relatives aux réserves et autres informations concernant le pétrole et le gaz a été complété le 23 juillet 2024. La date d'effet de l'information fournie est le **31 mars 2024** et la date d'établissement de l'information fournie est le 23 juillet 2024.

Les données présentées sont conformes aux exigences du Règlement 51-101 sur les normes de divulgation pour les activités pétrolières et gazières. Des renseignements supplémentaires pertinents, mais non requis par le Règlement 51-101, peuvent être fournis pour une meilleure compréhension.

2. DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES

En date du **31 mars 2024**, la compagnie ne produit pas d'hydrocarbures. Aucune réserves de pétrole et gaz n'ont été identifiées sur les permis d'exploration de Ressources et Énergie Squatex (Squatex) qui furent révoqués par la Loi 21 adoptée par le Gouvernement du Québec en avril 2022.

3. HYPOTHÈSES DES PRIX

Sans objet.

4. VARIATION DES RÉSERVES

Sans objet.

5. AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LES RÉSERVES

Sans objet.

6. AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE PÉTROLE ET GAZ

6.1 TERRAINS ET PUIXS DE PÉTROLE ET DE GAZ

Aucun puits pour la recherche de gaz et de pétrole n'a été foré par Squatex au cours de l'année se terminant le **31 mars 2024**.

Squatex, comme tous les autres détenteurs de permis d'exploration au Québec, a vu ses permis d'exploration de pétrole et de gaz être révoqués par l'entrée en vigueur de la Loi

21 adoptée en avril 2022. La société conserve néanmoins l'obligation d'abandonner définitivement les puits de pétrole et gaz forés sur le territoire de ses permis abrogés.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, Squatex possède un intérêt de 70% dans le puits stratigraphique Squatex Massé No.2 qui fut suspendu en 2014, puis en 2016. Ce forage géologique est aussi soumis, selon le Gouvernement, à l'obligation d'abandon définitif par la Loi 21 comme c'est le cas pour les puits d'exploration de pétrole et gaz.

6.2 TERRAIN SANS RÉSERVES ATTRIBUÉES

6.2.1 Permis

Squatex était titulaire de 36 licences d'exploration de pétrole et de gaz au Québec qui couvraient une superficie totale de 6560.93 Km² dans le Bas-Saint-Laurent et dans les Basses-Terres du Saint-Laurent.

Suite à l'adoption de la Loi 21 par le Gouvernement en avril 2022, l'ensemble des permis d'exploration pour le pétrole et le gaz au Québec sont abolis. Ainsi, Squatex et ses partenaires ne possèdent plus aucun terrains sans réserves attribuées au Québec.

6.2.2 Nouvelles obligations

La Loi 21 conserve pour les anciens titulaires de permis l'obligation d'abandonner définitivement les puits forés sur les territoires révoqués.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, Squatex possède un intérêt de 70% dans le puits stratigraphique Squatex Massé No.2 qui est suspendu depuis 2016. Ce forage géologique est soumis selon le Gouvernement à l'obligation d'abandon définitif comme pour les puits pétrole et gaz.

6.3 CONTRATS À LIVRER

Sans objet.

6.4 AUTRES INFORMATIONS SUR LES COÛTS D'ABANDON ET DE REMISE EN ÉTAT

Les coûts d'abandon définitif des puits forés par les anciens titulaires de permis seront remboursés à hauteur de 75% par le Gouvernement selon la Loi 21.

6.5 HORIZON FISCAL

Sans objet.

6.6 FRAIS ENGAGÉS

Les frais des travaux annuels d'exploration de Squatex pour l'exercice terminé le **31 mars 2024** consistent en dépenses effectuées pour faire le suivi des dossiers relatifs aux permis d'exploration révoqués

Le Tableau 1 résume les frais engagés cette année par Squatex jusqu'au **31 mars 2024**. Au cours de l'exercice, des travaux d'une valeur de 7 864 \$ ont été investis par Squatex et son partenaire Petrolympic Ltd en relation avec son territoire d'exploration.

Tableau 1: Dépenses d'exploration 2023-2024

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'EXPLORATION PAR RÉGIONS DU 1ER AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024 (HORS TAXES)						
TYPE DE FRAIS	Rentes	Travaux géol + géoph	Consultants géol + géoph	Hon. Prof.	TOTAL DES TRAVAUX D'EXPLORATION	TOTAL DES DÉPENSES
RÉGION BAS-ST-LAURENT / GASPÉSIE						
Frais investis ou provisionnés car contestés	- \$	2 000 \$	5 864 \$	- \$	7 864 \$	7 864 \$
Frais refacturés au partenaire Petrolympic	- \$	- \$	1 672 \$	- \$	1 672 \$	1 672 \$
Solde net des frais d'exploration	- \$	2 000 \$	4 192 \$	- \$	6 192 \$	6 192 \$
RÉGION BASSES-TERRES DU ST-LAURENT						
Frais investis ou provisionnés car contestés	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Frais refacturés au partenaire Petrolympic	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Solde net des frais d'exploration	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES FRAIS INVESTIS ou PROVISIONNÉS CAR CONTESTÉS	- \$	2 000 \$	5 864 \$	- \$	7 864 \$	7 864 \$
TOTAL DE LA REFACTURATION	- \$	- \$	1 672 \$	- \$	1 672 \$	1 673 \$
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLORATION NETTES DE LA REFACTURATION	- \$	2 000 \$	4 192 \$	- \$	6 192 \$	6 192 \$

6.7 ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucune activité d'exploration sur le terrain n'a été exécutée par Squatex au cours de l'exercice 2023-2024. L'adoption de la Loi 21 a contraint la direction de Squatex à se pencher activement sur les différentes avenues possibles qui s'offrent afin de soit diriger les activités d'exploration de pétrole et gaz de la Société dans des territoires hors Québec ou soit d'orienter ses activités vers d'autres secteurs d'énergie et de ressources.